



INSCRIPTIONS

Rentrée 2022

La Directrice recevra les familles pour les inscriptions :

vendredi 1 er avril / mardi 5 avril /

vendredi 29 avril / mardi 3 mai

sur rendez-vous

à l'école de Teurthéville-Hague.

ATTENTION

Il faut se rendre à la mairie de la commune où sera scolarisé son enfant (peu importe son lieu de résidence).

Ainsi, tous les nouveaux élèves :

- de **maternelle** doivent se rendre à la **mairie de Sideville**,
- de **CP jusqu'au CM2** à la **mairie de Teurthéville-Hague**.

Pièces à fournir à la mairie pour la pré-inscription:

✓ un justificatif de domicile

✓ le livret de famille

Pièces à fournir à la Directrice pour l'admission :

✓ le certificat d'inscription délivré par la mairie,

✓ le carnet de santé de l'enfant,

✓ une copie du jugement en cas de divorce ou de séparation,

✓ le certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.